



Un code de déontologie soucieux d'éthique

Recrutement sans discrimination : Voluntae,

signataire de la Charte de la diversité, exerce sa profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, est respectueux de la vie privée et ne pratique aucun principe de discrimination*. Voluntae assure la formation continue de l'ensemble des personnes impliquées dans le processus de recrutement dans l'objectif de respecter la diversité dans l'accès à l'emploi.

Relations avec ses parties prenantes : Voluntae,

- est soumis à un engagement de confidentialité et s'interdit d'utiliser les informations reçues de l'entreprise ou du candidat à d'autres fins que la réussite de la mission de recrutement objet du mandat.
- s'interdit d'exploiter des informations d'ordre privé concernant les candidats, recueillies sur les réseaux sociaux ou sur le Web.
- met en œuvre toutes les procédures internes s'inscrivant dans le respect des lois nationales et européennes relatives au traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
- s'engage à mettre en place des moyens d'amélioration continue (formation permanente, fiches méthodologiques, questionnaires de satisfaction, ...) et à promouvoir l'adoption d'outils de contrôle.
- a la volonté de créer pour les candidats, des conditions d'expression en toute transparence et apporte volontiers son conseil aux personnes rencontrées, dans la limite de ses compétences et de ses expériences.
- s'engage à ne percevoir aucune contrepartie, financière ou non, de la part des candidats.

Processus recrutement : Voluntae,

- n'accepte que des missions pouvant être menées à bien en fonction de ses compétences et de ses capacités.
- intervient sur la base d'un contrat de prestation qui reformule le besoin de l'entreprise, définit le contenu, les modalités et la rémunération de la mission, précise si besoin la méthodologie utilisée.
- s'engage à accuser réception de l'ensemble des candidatures et à fournir, à l'issue de la mission, une réponse circonstanciée aux candidats reçus.
- informe le candidat sur la nature de la mission ainsi que son historique (exclusivité, reprise de mission...).
- s'interdit de transmettre à un tiers le CV d'une personne sans son accord formel préalable.
- met en œuvre des modes de sélection validés et maîtrisés et s'engage à n'apprécier les candidats qu'au regard d'une analyse objective des compétences (savoirs, savoir-faire, savoir être et engagements citoyens), en relation directe avec le poste à pourvoir, s'interdisant, sur la base de ce principe tout questionnement sur des informations d'ordre privé.
- informe les candidats de la nature et de la finalité des techniques d'évaluation utilisées, toute collecte d'information par ce biais devant se faire en l'en ayant préalablement informé. Voluntae n'emploie que des outils pertinents au regard de la finalité poursuivie et qui présentent les garanties indispensables de validité, d'objectivité et d'efficacité.
- valide les documents administratifs présentés (diplômes, bulletins de salaires...)
- tient informés ses interlocuteurs, entreprises et candidats de l'évolution de la mission.
- pilote, sauf exception la prise de références, réalisée auprès des contacts communiqués par le candidat et non à son insu.
- apporte aux candidats qui le demandent, une restitution de l'appréciation de leurs candidatures, non divergente de celle produite pour l'entreprise.
- aide le candidat et l'entreprise à une compréhension mutuelle des éléments constitutifs de leurs décisions, sur la base d'un échange complet et transparent d'informations.

- accompagne l'intégration du candidat, facteur clé de la réussite d'un recrutement, dans son nouveau milieu de travail.

* <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

Source : d'après « Charte du recrutement responsable – Syntec-recrutement »